



DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Développement durable

OBJECTIF

Aider à l'émergence de projets innovants en faveur du développement durable.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Appui technique et méthodologique dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de développement durable.
- ✓ Aide à la mise en réseau et à la capitalisation de retours d'expériences, à travers l'animation du Réseau départemental des Agendas 21 (visites de sites, formations actions, journées techniques...).
- ✓ Aide à la montée en compétences, à travers l'animation d'une offre de formations territorialisées (avec le CNFPT) présentée à la page 47 de ce guide et la mise en ligne d'une bibliothèque virtuelle (<http://wp.x.cd66.fr/bibliothequeDD>).

Mission départementale Développement durable :

04 68 85 82 56 - developpement.durable@cd66.fr

